



Le 6 juin 2025

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2025

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la **SEANCE du CONSEIL COMMUNAL** qui aura lieu le **Lundi 16 juin 2025 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 1.842 : - Intercommunales : Association Intercommunale Générations Thiérache - Assemblée générale ordinaire - 18 juin 2025. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
3. 1.824.112 : - Intercommunales - REW (Réseau d'énergies de Wavre) – assemblée générale ordinaire du 20 juin 2025. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
4. 1.824.112 : - Intercommunales - A.I.E.S.H – assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
5. 1.824.112 : - Intercommunales - Association Intercommunale d'Electricité du Sud-Hainaut (A.I.E.S.H.) - candidats administrateurs - proposition.
6. 1.82.075.2 : - Intercommunales : Association Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (IGRETEC) - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 à 17h30. Mandat à conférer aux délégués.
7. 1.824 : - Intercommunales - INTERSUD – Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025. Ordre du jour - Approbation.
8. 1.842 – Intercommunales : HUmani - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025. Ordre du jour - Approbation.
9. Holding communal en liquidation - Assemblée générale du 25 juin 2025 - Mandat à conférer au délégué.
10. 1.82 : - Association Intercommunale Bureau économique de la Province de Namur (BEP). - affiliation. Décision. Représentants - désignation.
11. 1.811.122.5 : - MOBILESEM - Représentants à l'AG - Désignation
12. 1.824 : - MOBILESEM – Assemblée générale du 19 juin 2025. Ordre du jour - Approbation.
13. 1.811.122.5 : - asbl Via Perfecta - Représentants à l'AG - Désignation
14. 1.824.508 – asbl « Développement en Botte du Hainaut » - Organe d'administration - Représentants – Désignation.
15. 1.82 : - BEP - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d' "Accompagner le démarrage d'une SIGLT par la formation et la réalisation de 10 cadastres immo par un agent communal".
16. 1.791.1 : - Contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl - convention de partenariat 2026-2028 - approbation.

17. 1.854.73 – Enseignement – FORSUD – Convention de partenariat 2025 - 2028 - approbation.
18. 1.811.111 : PIC-PIMACI 2022-2024 - Marché de travaux ayant pour objet la rénovation des trottoirs, l'égouttage et amélioration de la voirie de la rue de Froidchapelle à Erpion - Procédure ouverte – Approbation des conditions et du mode de passation.
19. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Saint Remi à Boussu-lez-Walcourt - compte 2024 - approbation.
20. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Notre Dame de Fourbechies - Compte 2024 - approbation.
21. 2.073.521.5 – Budget communal – exercice 2025 - Subsidés - Asbl Académie de Musique et de Danse de la Botte du Hainaut – contrôle de l'octroi et de l'emploi du subside 2025.
22. 2.073.513.2 Patrimoine Communal – Terrain agricole rue de Martinsart – Location par Soumissions -- Désignation
23. 2.073.511.1 Patrimoine Communal – Grand Place de Boussu-lez-Walcourt – Acquisition -- Décision définitive
24. 2.073.511.2 Patrimoine Communal – Pont des Hamaidés 11 -- Aliénation - décision définitive
25. 2.073.513.2 Patrimoine Communal – Logement Tremplin rue des Arzières 8/1 -- Attribution
26. 2.073.513.2 Patrimoine Communal – Logement Tremplin rue des Arzières 8/4 -- Attribution
27. 2.073.513.2 Patrimoine Communal – Logement Tremplin rue du Général Galet 11 -- Attribution
28. 2.077 : Décisions des autorités supérieures/de tutelle et informations diverses - communication.

HUIS CLOS

29. 1.842.08 : - CPAS - Article 60 - 1ère convention - Approbation

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.